

17.—Recettes et déboursés des compagnies canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale et recettes et déboursés au Canada des autres compagnies d'assurance-vie, 1933-37—fin.

Énumération.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.
	\$	\$	\$	\$	\$
DÉBOURSÉS—Fin.					
Compagnies britanniques—					
Versements aux assurés.....	4 115 646	3 348 684	3 791 435	3 373 878	3 040 135
Frais généraux.....	1 057 672	1 113 153	1 149 283	1 267 760	1 282 760
Autres déboursés.....	178 513	102 629	122 985	86 687	83 438
Total, compagnies britanniques¹	5 351 831	4 564 466	5 063 703	4 728 325	4 406 333
Excédent des recettes sur les déboursés.	974 101	1 971 653	2 629 514	2 328 254	2 820 244
Compagnies étrangères—					
Versements aux assurés.....	60 260 889	55 176 652	53 897 929	53 586 710	53 802 628
Frais généraux.....	13 511 680	13 342 697	13 617 539	13 494 715	13 902 443
Autres déboursés.....	2 018 185	1 888 402	1 790 833	1 914 591	2 469 658
Total, compagnies étrangères¹....	75 790 754	70 407 751	69 306 351	68 996 016	70 174 729
Excédent des recettes sur les déboursés.	22 246 920	26 665 356	25 951 528	24 615 542	24 807 237

¹ Déboursés au Canada.

Sociétés de prévoyance.—En plus de l'assurance-vie les opérations de quelques sociétés de prévoyance comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le tableau 18 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par l'entremise des sociétés de prévoyance ainsi que la statistique relative à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères opérant au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnisations, en tenant compte de tous les principes d'actuaire. Toute caisse de bénéfice de toute société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (membre, par examen, de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Faculté des Actuaires d'Ecosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires), et à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux ou des bénéfices doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau couvrent 9 sociétés canadiennes faisant rapport en 1937 au département des Assurances du gouvernement fédéral et qui sont: Alliance Nationale, Artisans Canadiens-Français, Canadian Woodmen of the World, Catholic Mutual Benefit Association, Commercial Travellers' Association of Canada, la Grand Orange Lodge of British America, Independent Order of Foresters, Sons of Scotland, et l'Association de Secours Mutuels Ukrainienne de St-Nicolas.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances, qui devint effectif le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société de prévoyance étrangère de se procurer un permis du Dominion avant de faire affaires au Canada, mais toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de licences provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance de leurs membres; mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. La plupart de ces sociétés se sont procuré les permis exigés; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de permis provinciaux. Vingt-sept sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes, faisaient affaires au Canada en 1937: Aid Association for Lutherans, l'Association Canado-Américaine, Brotherhood of R.R. Trainmen Insurance Department, Catholic Order of Foresters, Commercial Travellers' Mutual Accident Association of America (accidents seulement), Union Fraternelle Croate, Expressmen's Mutual Life Insurance